Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260629-BC_2026_016-DE

Décision 2026.016B

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du lundi 29 juin 2026 à 20h

Le Bureau de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt-Neuf Juin Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de FOUGERES AGGLOMERATION – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière – à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents :

Alice LEBRET – Présidente

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Franck ESNAULT – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Claude HERVE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Isabelle RICHARD – Florian SALMON – Sylvain THOMAS – *Conseillers*

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	37
Présents :	34
Votants :	34

Date de la convocation : 23 juin 2026

Vote :

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :

Christian GALLE – Laurent LEGENDRE – Thierry TOUTAIN – *Conseillers*

2026.016B - Bâtiment relais N°2 – Bail de location avec l'entreprise AMBULANCES COGLAISES

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260629-BC_2026_016-DE

Fougères Agglomération **2026.016B**

2026.016B - Bâtiment relais N°2 – Bail de location avec l'entreprise AMBULANCES COGLAISES

L'entreprise AMBULANCES COGLAISES a sollicité l'Agglomération pour louer une cellule du bâtiment relais 2, situé sur la commune de Louvigné du Désert – Zone d'activités de la Rouillais, afin d'y établir son activité.

Le bâtiment présentant une surface de 1200 m², l'entreprise souhaite en louer uniquement la moitié. Compte tenu de la configuration du site, la partie vacante pourra être mise en location à une autre entreprise.

Il est proposé l'établissement d'un bail précaire d'une durée de 3 ans dans les conditions suivantes :
- Démarrage du bail : à la signature de l'état des lieux (estimée fin juillet 26) ;
- Surface louée : 595,90 m² (490,04 m² d'atelier et 105,86 m² de bureaux) ;
- Montant du loyer : 1738 € mensuel hors taxes et hors charges ;
- Charges locatives : une provision mensuelle de 100 € sera facturée à l'entreprise en complément du loyer, comprenant les charges mutualisées du bâtiment (charges d'eau et d'électricité, maintenance et entretien extérieur, ainsi que toute charge inhérente à l'occupation mutualisée du bâtiment) ;
- Dépôt de garantie : 1800 €.

Vu l'avis de la commission « Attractivité économique, emploi et formations supérieures » du 22/06/2026 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'établissement d'un bail de location avec l'entreprise AMBULANCES COGLAISES dans les conditions définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 29/06/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente
Alice LEBRET